



REPUBLIQUE DU BENIN
-----*-----
MINISTÈRE DE LA SANTÉ
-----*-----
LE CABINET
-----*-----

ARRETE

ANNEE 2013 N° 374 /MS/DC/SGM/CTJ/DRFM/DPMED/DA/SAPORTANT NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION
D'HOMOLOGATION DES PRODUITS COSMÉTIQUES

LE MINISTRE DE LA SANTÉ

- Vu la loi N°90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu l'Ordonnance N° 75-7 du 27 janvier 1975 portant régime des médicaments au Dahomey et le Décret 75-21 du 27 janvier 1975 portant modalités de son application ;
- Vu la proclamation le 29 Mars 2011, par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 Mars 2011 ;
- Vu le Décret N°2013-457 du 08 octobre 2013, portant composition du Gouvernement ;
- Vu le Décret N°2012-0191 du 03 Juillet 2012 fixant la structure type des ministères ;
- Vu le Décret 2012-272 du 13 Août 2012 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Santé ;
- Vu le Décret N°97-632 du 31 Décembre 1997, portant modalités d'enregistrement des médicaments à usage humain en République du Bénin ;
- Vu l'Arrêté n° 0311/MS/DC/SGM/CTJ/DPMED/DA/SA du 13 juin 2012 portant modalités d'homologation des produits cosmétiques en République du Bénin ;
- Vu l'Arrêté n° 0313/MS/DC/SGM/CTJ/DPMED/DA/SA du 18 juin 2012 portant création, attributions et fonctionnement de la Commission Technique d'Homologation des produits cosmétiques en République du Bénin ;



- Vu l'Arrêté N°095/MS/DC/SGM/CTJ/DPMED/SA du 06 Mai 2013 portant attributions, organisation et fonctionnement de la Direction de la Pharmacie, du Médicament et des Explorations Diagnostiques ;

ARRETE

Article 1 : Sont nommés membres de la Commission de cosmétologie les personnes dont les noms suivent :

NOM ET PRENOMS	FONCTION	ATTRIBUTION
Frédéric LOKO	Directeur de la Pharmacie, du Médicament et des Explorations Diagnostiques	Président
Orou Bagou YOROU CHABI	Directeur National de la Santé Publique	Membre
Moutiatou TOUKOUROU	Président du Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens du Bénin	Membre
Soulé DAOUDA	Président de l'Ordre National des Médecins du Bénin	Membre
Claude M. ALLAGBE	Directeur Général du Commerce Intérieur	Membre
Sidonie HOUNDONUGBO	Conseiller Technique Juridique	Membre
Nicolas G. SODABI	Directeur Adjoint de la Pharmacie, du Médicament et des Explorations Diagnostiques	Membre
Benoît HOUNKPEVI	Chef du Service de la Législation, de la Réglementation et de la Bonne Gouvernance Pharmaceutique	Membre
Corneille KPEKOU CAKPO	Chef du Service des Etablissements Pharmaceutiques	Membre
Benjamin FAYOMI	Médecin spécialisé en Allergologie	Membre
Hubert YEDOMON	Médecin spécialiste de Dermatologie	Membre
Honoré BANKOLE	Microbiologiste	Membre
Philippe CAPO-CHICHI	Toxicologue	Membre
Fernand GBAGUIDI	Chimiste organicien	Membre
Naguibou DJIBRIL	Pharmacien Pharmacologue	Membre
Hermine ZIME DIAWARA	Pharmacien Galéniste	Membre

Article 2 : La durée du mandat des membres de la Commission d'Homologation des Produits Cosmétiques (CHPC) est de cinq (05) ans renouvelable.

En cas de vacance de poste en cours de mandat, il est pourvu au remplacement du membre concerné par une personne du même profil pour le reste de la durée du mandat.



- Article 3 :** Le Secrétariat de la Commission est assuré par la Division en charge de l'Homologation.
- Article 4 :** Les membres de la Commission ainsi que les personnes ressources perçoivent chacun une indemnité journalière de session de trente mille (30.000) FCFA. La durée d'une session ne peut dépasser deux (02) jours.
Les dépenses relatives à la prise en charge des membres de la commission et des personnes ressources identifiées sont imputables aux ressources financières issues des droits d'enregistrement des médicaments, des cosmétiques et des compléments nutritionnels.
- Article 5 :** Le Directeur de la Pharmacie, du médicament et des Explorations Diagnostiques est chargé de l'application du présent Arrêté.
- Article 6 :** Le présent Arrêté qui prend effet pour compter de la date de sa signature, sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 29 NOV 2013



Prof. Dorothee A. KINDE – GAZARD.-

AMPLIATIONS : PR 04 ; AN 02 ; CC 02 ; CS 02 ; CES 02 ; HAAC 02 ; HCJ 02 ; MS 04 ; Autres Ministères 25 ; Cabinet MS 07 ; SGM 02 ; IGM 02 ; Directions Centrales et Techniques 08 ; DDS 06 ; Archives 02 ; JORB 01.